

Ville de Pérenchies
Conseil municipal – jeudi 28 mai 2020 à 19h00
Restaurant scolaire de l'Europe, rue de Gascogne

Compte rendu

1) Les conditions d'organisation du conseil municipal

Il est proposé de prendre une délibération expliquant les conditions d'organisation de ce conseil municipal dans le contexte sanitaire actuel :

- organisation en présentiel
- séance publique via un live sur la page Facebook de la ville (si possible)
- possibilité d'avoir deux pouvoirs
- quorum abaissé à 1/3 et prenant en compte les membres présents et représentés

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, compte tenu de deux abstentions (Monsieur Fabrice Lombart, Monsieur Philippe Vanbeneden), 22 voix pour, 0 voix contre, d'adopter cette organisation.

2) Information sur la situation financière actuelle dans le cadre du Covid-19

Dans le cadre du Covid-19, différentes dépenses ont été supportées. Il faut également prendre en compte les recettes additionnelles. Un tableau reprenant ces éléments est joint à la convocation et des informations seront diffusées en séance pour l'assemblée. Ces informations ont été présentées en commission Finances du 18/05/2020.

Une information a été faite en conseil municipal.

3) Adhésion à la centrale d'achat Régionale

Dans le cadre de l'achat futur de masques, il est proposé d'adhérer à une centrale d'achat de la Région. D'autres éléments parviendront plus tard.

Deux objectifs :

- Massifier les besoins régionaux et garantir des débouchés afin de permettre le développement et la mutation de filières industrielles ou artisanales pour la fabrication de produits et équipements de protection contre le corona virus.
- Faciliter pour ses adhérents l'approvisionnement sur les marchés de produits et d'équipements de protection contre le corona virus.

Ce point a été présenté en commission Finances du 18/05/2020

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité sans abstention, d'adhérer à la centrale d'achat Régionale.

4) Délibération relative au versement d'un acompte de 50% du montant des subventions aux associations

Il est proposé de verser, aux associations ayant bénéficié d'une subvention l'année précédente (N-1) et ayant rendu un dossier de demande de subvention complet avant le 31 janvier de l'année N, un acompte sur la subvention de l'année N d'un montant correspondant à 50% de la

subvention attribuée l'année N-1 hors subventions exceptionnelles. Ces dispositions seraient amenées à se réitérer chaque année.

Pour cette année 2020, ce dispositif permettrait de faire bénéficier, en cas d'accord du conseil municipal, d'un acompte versé aux alentours du 15 juin. Pour les années suivantes, cet acompte pourrait être versé aux alentours du 1er mars.

Ce point a été présenté en commission Finances du 18/05/2020 et en commission enfance, jeunesse, association, écoles, événements sportifs du 19/05/2020

A la suite des explications, le conseil municipal a validé la proposition à l'unanimité sans abstention.

5) Vote des taux d'imposition locale

La proposition faite au conseil municipal est de maintenir les taux communaux à leurs niveaux antérieurs soit 25,18% pour la TH, 30,66% pour la TFB et 77,88% pour la TFNB.

Taxe d'habitation : 5 384 000 soit un produit de 1 355 691

Taxe foncière bâti : 6 170 000 soit un produit de 1 891 722

Taxe foncière non bâti : 14 700 soit un produit de 11 448

Ce qui donne un produit total de 3 258 861€

Il est à noter que la proposition faite est le maintien des taux à leurs niveaux antérieurs en sachant que le taux de taxe d'habitation ne peut pas être modifié en 2020.

Ce point a été présenté en commission Finances du 18/05/2020

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité sans abstention, d'adopter cette proposition.

6) Ressources Humaines – création d'un poste d'adjoint d'animation

Les besoins de services nécessitent la création d'un poste d'adjoint d'animation.

Il est proposé de créer ce poste à compter du 1^{er} juin 2020.

Ce point a été présenté en commission Finances du 18/05/2020

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité sans abstention, de demander à Madame le maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

7) Ressources Humaines – création d'un poste d'adjoint technique

Les besoins de services nécessitent la création d'un poste d'adjoint technique.

Il est proposé de créer ce poste à compter du 1^{er} juin 2020.

Ce point a été présenté en commission Finances du 18/05/2020

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité sans abstention, de demander à Madame le maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

8) Création d'une prime exceptionnelle dans le cadre du contexte sanitaire

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle et conformément au décret 570 du 14 mai 2020, il est proposé de verser une prime exceptionnelle aux agents qui ont eu un surcroît de travail durant la période de confinement.

Ce point a été présenté en commission Finances du 18/05/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité sans abstention, du versement d'une prime exceptionnelle pour les agents de la Ville de Pénichies qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 selon les modalités exposées.

9) Exonération de droits de place du marché jusqu'au 31 août

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle et afin d'aider les commerçants non sédentaires ayant subi une perte d'activité, il est proposé une exonération des droits de place du marché jusqu'au 31 août 2020.

Ce point a été présenté en commission Finances du 18/05/2020.

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité sans abstention, l'exonération des droits de place du marché jusqu'au 31 août 2020.

10) Gratuité de l'accueil périscolaire et de la restauration durant la période de service minimum d'accueil pour les soignants et le personnel de secours

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, il est proposé la gratuité de l'accueil périscolaire et de la restauration durant la période de service minimum d'accueil pour les soignants et le personnel de secours. Cet accueil a été organisé avant la reprise des écoles.

Ce point a été présenté en commission Finances du 18/05/2020.

En ayant délibéré, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité sans abstention, d'adopter cette proposition concernant la gratuité de l'accueil périscolaire et de la restauration durant la période de service minimum d'accueil pour les soignants et le personnel de secours.

11) Questions diverses

Il y a eu 3 questions diverses auxquelles Madame le maire a répondu.

Pénichies, le 29 mai 2020

Le Maire,



Danièle Lekien
Danièle Lekien